

Une loi Convention Climat 4 fois plus efficace ? C'est possible !

Avec seulement 5 mesures de plus, la loi Convention climat pourrait être près de 4 fois plus efficace. La loi préparée par le Gouvernement pour mettre en œuvre les propositions de la Convention citoyenne pour le climat est certes **sympathique, mais très insuffisante**. En écartant sciemment les mesures les plus impactantes des 150 citoyens, le texte reste symbolique et ne permet de réduire les émissions de la France que de 12,6 Mt CO₂, soit 2,3% à l'horizon 2030 !¹

Alors que les scientifiques, la jeunesse, la société civile, ou même les catastrophes naturelles et la crise sanitaire actuelle ne cessent de nous alerter sur l'urgence d'agir vite et fort pour limiter le dérèglement climatique et ses effets sociaux néfastes, alors que la justice a condamné mercredi dernier l'Etat pour inaction climatique, nous sommes dans un moment de bascule où nous devons accélérer nos réponses à l'urgence climatique et sociale. Il est encore temps de rehausser l'ambition de ce texte, et c'est possible ! Parmi les mesures des citoyens rejetées par le gouvernement, **j'ai identifié 5 mesures phares qui permettent à elles seules de multiplier par près de 4 les émissions de CO₂ évitées en 2030 :**

Proposition	Mt CO ₂ /an évitées en 2030
1. Créer une obligation de rénovation globale pour les logements, couplée à une avance du coût des travaux jusqu'à 100% pour les propriétaires qui en ont besoin & rénovation BBC de la moitié des bâtiments publics d'ici 2030	+ 13,9 ²
2. Proposer un éco-prêt taux zéro pour acheter des véhicules peu émetteurs & organiser dès 2025 la fin de vente des véhicules les plus polluants avec un seuil ambitieux	+ 12,2
3. Généraliser le forfait mobilités durables pour tous les salariés (vélo + covoiturage)	+ 3,9
4. Réguler en 10 ans la publicité sur les produits les plus polluants	+ 2
5. Instaurer dès maintenant une redevance sur les engrais azotés sans attendre 2025, et augmenter d'autant, voire un peu plus, les soutiens aux agriculteurs pour développer les alternatives	+ 2 ³
TOTAL (en plus du texte existant)	+ 34
<i>Pour rappel, l'impact actuel de la loi CCC du gouvernement est de seulement...</i>	12,6 !!!

¹ Cf mon analyse de mi-janvier et mon courrier au Président de la République

² 15,9 Mt CO₂/an pour notre mesure, contre seulement 2 Mt CO₂/an dans la loi CCC qui prévoit l'interdiction de location des passoires thermiques à partir de 2028

³ 4,1 Mt CO₂/an pour notre mesure, contre seulement 2,1 Mt CO₂/an dans la loi CCC qui prévoit une redevance éventuelle à partir de 2025

Les arguments de ceux qui nous disent que cela coûterait trop cher ne tiennent pas ! Pour la rénovation énergétique, le surcoût pour l'Etat n'est que temporaire car l'aide accordée sera récupérée dans quelques années, au moment de la transmission du bien (7 ans en moyenne), sans même parler des gains sur la sécurité sociale grâce aux progrès sur la précarité énergétique. Les mesures pour accélérer la mobilité propre bénéficieront aux constructeurs français qui augmenteront significativement leurs ventes de véhicules peu émetteurs. Le coût du forfait mobilités durables serait quant à lui plus que compensé, pour les entreprises (diminution des retards et de l'absentéisme, gains QVT et parking) comme pour l'Etat (baisse des arrêts maladies). La régulation de la publicité ne coûte rien et, bien menée, permettra d'orienter progressivement les citoyens vers une consommation plus sobre et responsable.

Ces 5 mesures sont là, à portée de main. Elles ne demandent qu'une chose : de la volonté politique. Elles améliorent la vie des citoyens et de nos industries, réduisent les dépenses de santé, créent des emplois, contribuent au bien-être de tous. Elles symbolisent le minimum nécessaire pour faire de cette loi une vraie loi pour le climat et pour les Français. **Au gouvernement d'agir !** Et s'il ne le fait pas, nous le ferons et les porterons avec force en amendements lors du débat parlementaire.

Matthieu Orphelin,
député écologiste de Maine-et-Loire

Annexe : quelques données utilisées pour nos évaluations (le détail des calculs est disponible)

1. Rénovation globale obligatoire des logements couplée à une avance à 100% pour les propriétaires qui en ont besoin & rénovation BBC de la moitié des bâtiments publics d'ici 2030

- Logements

En utilisant les données du CGDD⁴, nous calculons les émissions de gaz à effet de serre évitées en 2030 en tCO₂/an par la rénovation globale des segments de logements suivants :

- Niveau de performance F ou G (passoires thermiques) : logements collectifs et maisons individuelles en location privée, logements sociaux, logements collectifs avec propriétaire occupant;
- Maisons individuelles en vente ou en transmission à partir de 2024 et moins performantes que A ou B.

La consommation moyenne des passoires thermiques est en moyenne 446 kWh/m²/an d'énergie primaire. La rénovation globale permet d'atteindre 90 kWh/m²/an d'énergie primaire. En appliquant au gain énergétique obtenu par la rénovation de ces logements le facteur carbone des énergies correspondantes (électricité, gaz, fioul), la rénovation globale de ces 4,2M de logements peu performants permet d'éviter 11,5 Mt CO₂/an en 2030.

- Bâtiments publics

La consommation moyenne des bâtiments publics considérée est 247 kWh/m²/an d'énergie primaire. Rénover la moitié des 280 millions de m² de bâtiments publics au niveau BBC permet d'éviter 4,4 Mt CO₂/an en 2030.

2. Proposer un éco-prêt taux zéro pour acheter des véhicules peu émetteurs & organiser dès 2025 la fin de vente des véhicules les plus polluants avec un seuil ambitieux

A partir de l'évolution d'ici 2030 du nombre de bénéficiaires de l'éco-prêt à taux zéro et du nombre de voitures neuves vendues chaque année hors éco-prêt, et en associant ce rythme de renouvellement du parc automobile aux émissions moyennes des modèles "éco-prêt" et des modèles neufs hors éco-prêt (impactées par les seuils à 2025 et 2030), on déduit une réduction des émissions du parc entier de voitures particulières de 12,2 Mt CO₂/an en 2030.

3. Généraliser le forfait mobilités durables pour tous les salariés (vélo + covoiturage)

En 2030, grâce au forfait mobilités durables obligatoire en application depuis 2022, il est supposé que 30% des actifs se rendant au travail en voiture auront décidé de se reporter sur le vélo et le covoiturage. Ce report modal permet d'éviter 3,9 Mt CO₂/an en 2030.

4. Réguler en 10 ans la publicité sur les produits les plus polluants

La réduction des dépenses publicitaires pour les produits les plus polluants entraîne une baisse de la consommation de ces produits et donc des émissions. Réduire ce budget pub de 20% permettrait d'éviter 2 Mt CO₂/an en se basant sur une élasticité publicitaire de 0,04. Notons que cet effet bénéfique sur les émissions nationales s'étend aussi aux émissions importées, non comptabilisées ici.

5. Instaurer dès maintenant une redevance sur les engrais azotés sans attendre 2025, et augmenter d'autant, voire un peu plus, les soutiens aux agriculteurs pour développer les alternatives

L'instauration d'une redevance sur les engrais azotés dès la promulgation de la loi doit permettre de respecter les objectifs de la SNBC de réduction des émissions d'engrais azotés du secteur agricole, soit 4,1 Mt CO₂/an.

⁴ [Le parc de logements par classe de consommation énergétique](#), septembre 2020